

Bernhard Wehrens

Le deuxième programme d'actions en faveur des personnes handicapées (HELIOS) et les projets politiques européens en direction des adultes handicapés.

Discours par Bernhard WEHRENS, Chef de Division à la Commission des Communautés Européennes - Actions en faveur des personnes handicapées, au comité national de l'ANCE française en mars 1989.

Au début des années 80, la Commission des Communautés Européennes décida de créer un bureau chargé de s'occuper spécifiquement des problèmes des millions de citoyens handicapés en Europe. Monsieur DAUNT fut nommé à la direction de cet organisme jusqu'en 1988. Depuis, Monsieur WEHRENS a pris le relais, sous la direction de Madame PAPANDREOU, Commissaire Européen chargée des Secteurs de l'Education et des Affaires Sociales.

Intégrer ou ne pas intégrer les personnes handicapées adultes - et sous quelles conditions - est un débat qui s'est manifesté dans la plupart de nos pays vers les années cinquante. L'après guerre a modifié profondément les circonstances économiques et sociales, la façon de penser et aussi l'attitude à l'égard de ceux qui sont moins favorisés. La compassion à l'égard du handicapé, comme on tenait à l'enseigner jadis, est heureusement une attitude dépassée.

Actuellement, chacun, sans exception, a droit à des chances équitables d'épanouissement de sa personnalité et de se faire, de façon responsable et autonome, un chemin dans la vie.

Parler "intégration" a comme toile de fond non seulement les conceptions et les attitudes changées de la société, mais aussi les implications plus terre à terre sur le transfert des ressources, la formation et le recyclage du personnel, l'adaptation et l'introduction d'équipement qui engendre évidemment des débats cette fois d'ordre politique.

Selon le pays, l'intégration a été réalisée à des époques différentes et chaque pays a construit suivant ses propres conceptions des systèmes et des méthodes pour acquies ce but.

Mais depuis une dizaine d'années l'activité traditionnelle en matière d'intégration est affectée par différents facteurs importants:

- la persistance d'un taux élevé de non-activité professionnelle a entraîné une modification des comportements, des attitudes et des aspirations de nombreuses personnes handicapées adultes;
- les mutations démographiques, technologiques et économiques ont eu comme conséquence une grave pénurie d'emplois et une concurrence acharnée. Les structures classiques de l'emploi et des filières professionnelles ont changé. Les capacités, les qualités et les aptitudes personnelles nécessaires pour trouver un emploi ont rendu caducs bon nombre des objectifs et des méthodes des structures traditionnelles d'intégration économique et sociale des personnes handicapées;
- l'action engagée par les pouvoirs publics pour lutter contre la non-activité des personnes handicapées, et notamment la forte expansion de la formation professionnelle et des ateliers protégés a des répercussions sur le choix des personnes handicapées adultes.